l'Assurance Maladie

Attestation sur l'honneur

Délivrance des médicaments en cas de départ à l'étranger pour une période supérieure à 1 mois et inférieure à 6 mois (1)

J'atteste sur l'honneur que les éléments figurant ci-dessous sont exacts et demande à pouvoir bénéficier des mesures dérogatoires concernant la délivrance de médicaments pour un départ à l'étranger d'une durée supérieure à 1 mois et inférieure à 6 mois.

Nom (2) : .....

Prénom (2) : .....

Adresse (2) : .....

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville : .....

Téléphone : .....

Numéro de sécurité sociale (2) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de naissance du bénéficiaire (2) : .....

Nationalité (2) : .....

Lieu de séjour (2) : .....

Date de départ du séjour (2) : .....

Durée du séjour (2) : .....

Motif du séjour (2) : .....

.....

A noter : cette attestation ne peut être établie pour un séjour sur le territoire métropolitain ou dans les DOM. Par ailleurs, une prescription médicale à visée préventive ou la constitution d'une trousse d'urgence n'est pas prise en charge par l'Assurance Maladie.

Signature de l'assuré :

Fait à ..... le, ...

(1) *Cette dérogation s'applique uniquement dans le respect des durées maximales de prescriptions fixées par le Code de Santé Publique notamment pour certains médicaments dont les anxiolytiques limités à 12 semaines, les hypnotiques à 1 mois ou les stupéfiants de 14 à 28 jours. La durée du traitement délivré en une seule fois ne peut excéder 3 mois renouvelables 1 fois (dans la limite du traitement prescrit).*

(2) *Champs à remplir obligatoirement.*

Attestation à transmettre, au moins 15 jours avant votre départ, à votre Caisse d'Assurance Maladie accompagnée de l'original de la prescription médicale sur laquelle votre médecin aura précisé la quantité de médicaments de plus d'un mois et la mention «avis favorable pour départ à l'étranger»

Conformément aux dispositions de l'article L114-3 du Code de la Sécurité Sociale, les informations que vous déclarez pourront être vérifiées. Est passible d'une amende quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration.